

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 48

présenté par

Mme Youssouffa, M. Acquaviva, M. de Courson, M. Panifous, M. Jean-Louis Bricout, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 232, insérer les huit alinéas suivants :

« 2. 10. 3 bis Renforcer la protection de notre souveraineté à nos frontières

« Le ministère de l'intérieur établit une nouvelle feuille de route dédiée à la protection des frontières du département de Mayotte.

« Le ministère de l'intérieur s'engage dans une nouvelle démarche tendant à définir les grandes orientations permettant de lutter contre l'immigration clandestine dans le département de Mayotte.

« Le ministère a vocation à établir un état des lieux de la situation de la sécurité sur le territoire de Mayotte, notamment en raison de la progression de l'immigration clandestine.

« Il appuie notamment la tenue d'un nouveau recensement de la population en association avec les services compétents de l'Institut national du statistique et des études économiques.

« Le ministère de l'Intérieur déploiera l'ensemble des moyens budgétaires, logistiques et humains permettant de garantir la protection des frontières du département de Mayotte.

« Le bilan mentionné a vocation à être communiqué aux élus locaux et aux parlementaires de Mayotte et à donner lieu à une concertation contradictoire.

« Sur le fondement de ce dialogue avec les élus ultramarins concernés, le ministère s'engage dans une démarche permettant la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires nécessaires à la protection des frontières de Mayotte et à la lutte contre l'immigration clandestine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans le rapport annexé une nouvelle démarche pour la lutte contre l'immigration clandestine dans le département de Mayotte.